

Espace Thérapeutique Synergie

Conditions Générales :

1. Inscriptions

Votre inscription vous lie et implique l'adhésion complète aux conditions générales. Le contrat de séjour passé entre nous prend effet avec l'acceptation sans réserve de votre inscription.
Les inscriptions sont prises en considération au moment du paiement de la totalité du séjour.

2. Assurances

Assurance annulation et rapatriement : Une assurance pour frais d'annulation et rapatriement est recommandée.

Assurance maladie et accident : Chaque client doit avoir une assurance maladie et accident.

3. Annulation par le voyageur

L'annulation d'un voyage par le client doit nous être communiquée au plus vite.

Si le client annule plus de 21 jours avant le départ, les frais d'annulation s'élèvent à 30% du prix total.

Pour une annulation à moins de 15 jours avant le départ, les frais s'élèvent à 50%.

Pour toutes annulations moins de 10 jours à l'avance ou si le client ne vient pas au rendez-vous, il sera tenu à payer la totalité du montant du voyage.

Si le séjour doit être interrompu avant sa fin, ou si l'accompagnatrice doit l'interrompre en raison de la condition physique ou mentale d'un participant, il n'y aura aucun remboursement. Tout coût additionnel sera facturé au client.

4. Annulation par Espace Thérapeutique Synergie

Si des raisons exceptionnelles et indépendantes de l'organisation (par exemple : catastrophe naturelle, épidémie, etc.) ne permettent pas de garantir le bon déroulement du séjour ou la sécurité des participants, l'ETS se donne le droit d'annuler le voyage et vous serez informé le plus tôt possible.

Dans les cas de figure ci-dessus, les montants déjà versés vous sont remboursés dans leur totalité. D'autres indemnités ne peuvent être revendiquées.

5. Responsabilité

L'ETS ne saurait être tenu pour responsable des accidents, des blessures, des retards, des grèves, des bouchons, des annulations liées à des événements extérieurs à la société ou des pertes d'objets.

En cas d'oubli d'objets personnels au cours du séjour, la responsabilité de l'ETS ne peut être engagée et leur restitution ne peut être garantie.

L'accompagnatrice ne peut pas garantir la sécurité absolue dans le cas de dangers objectifs à la montagne. Le client doit se rendre compte des risques naturels liés à toute activité en montagne, qui sont toujours présents, malgré l'organisation professionnelle de l'accompagnatrice qui le guide. Au cas où il y aurait une dispute légale, le fort juridique se trouve en Suisse, dans le canton du Valais dans la commune de Bagnes.

Espace Thérapeutique Synergie

6. Non utilisation de certaines prestations

Si un voyageur ne participe qu'à une partie du programme compris dans le prix forfaitaire, la part des prestations non utilisée ne sera pas remboursée.

Si certaines prestations prévues dans le prix forfaitaire ne pouvaient avoir lieu, pour une raison indépendante de notre volonté (par exemple : conditions climatiques, événements locaux, défaut de l'un de nos prestataires ou autre), le prix de la prestation non fournie vous serait remboursé dans la mesure où celui-ci ne nous serait pas débité. Toute autre revendication de la part des voyageurs est exclue.

7. Pièce d'identité

Pour les voyages à l'étranger, chaque voyageur doit être muni d'un passeport ou d'une carte d'identité valable.

8. Participant mineur non-accompagné

Tout participant mineur non-accompagné devrait être muni d'une autorisation écrite de l'autorité parentale.

9. Réclamation

Toute réclamation doit être faite sur le moment directement à l'accompagnatrice. Les réclamations faites ultérieurement ne peuvent être prises en considération. Les réclamations adressées à l'ETS doivent être faites par écrit.